

**Délibération n°16.03**

**Effectif légal du conseil  
communautaire :**  
60

**Nombre de conseillers  
en exercice :**  
60

**Nombre de conseillers  
présents ou représentés :**  
58

**Nombre de votants :**  
56  
(M BONNICHON Frédéric, M  
CHAUVIN Lionel, ne prennent pas  
part au vote)

**Date de convocation :**  
02 mai 2023

**Date d'affichage de la liste des  
délibérations :**  
17 mai 2023

**Objet : Comptes administratifs  
2022 : Budget annexe « Zones  
économiques »**

**L'AN deux mille vingt-trois, le mardi 09 mai**, le conseil communautaire, convoqué le 02 mai 2023 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**PRESENTS**

Mme ABELARD Nathalie, M AYRAL Jean-Paul, M BARBECOT Jacques, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BONNICHON Frédéric, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M IMBERT Didier, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-François, Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie, Mme NIORT Nathalie, M PECOUL Pierre, M PONCÉ Stéphane, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, M ROUGEYRON Denis, Mme ROUSSEL Sandrine, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VILLAFRANCA Grégory, **titulaires.**

Mme LOUSTE-SOL Véronique, **suppléante.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Absents représentés ou suppléés :*

- M AGBESSI Eric a donné pouvoir à M DUBOIS Gérard,
- M BOISSET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme BERTHELEMY Hélène,
- M BOUCHET Boris a donné pouvoir à Mme NIORT Nathalie,
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric,
- Mme GRENET Michèle a donné pouvoir à M GRENET Daniel,
- M MICHEL Didier a donné pouvoir à M MAGNET Fabrice,
- Mme PANIAGUA Murielle a donné pouvoir à M REGNOUX Marc,
- Mme PERRETON Régine a donné pouvoir à M RAYMOND Vincent,
- Mme PIRES-BEAUNE Christine a donné pouvoir à M BRAULT Charles,
- M VERMOREL Pierrick a donné pouvoir à M RAYNAUD Jean-Louis,
- Mme VEYLAND Anne a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne,
- M WEINMEISTER Nicolas a donné pouvoir à Mme HOARAU Catherine,
- M BIGAY Bertrand conseiller communautaire unique de LE CHEIX SUR MORGE, remplacé par Mme LOUSTE-SOL Véronique, conseillère communautaire suppléante.

*Absents :*

- M BEAURE Nicolas,
- Mme MARTINHO Corinne.

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance :** Mme DUPONT Laurence

## **Rapport n°16.03 – Comptes administratifs 2022 : Budget annexe « Zones économiques »**

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales :

- M Frédéric BONNICHON, ainsi que M Lionel CHAUVIN qui lui a donné pouvoir, ne participent pas au vote des comptes administratifs 2022 ;
- M Pierre PECOUL est désigné Président pour le vote des comptes administratifs 2022.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-14, L. 1612-12 et suivants,  
Vu les arrêtés préfectoraux n°18-02032 du 13 décembre 2018 et n°20230523 du 30 mars 2023 fixant les statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV),  
Vu la délibération n° 20220201.03 du conseil communautaire du 01 février 2022 portant approbation du budget principal 2022 et ses budgets annexes,  
Vu la délibération n°20220510.31 en date du 10 mai 2022, portant décision modificative n°1,  
Vu la délibération n°20221004.27 en date du 04 octobre 2022, portant décision modificative n°2,

Considérant le rapport de présentation du Compte Administratif 2022 et le résumé du Compte administratif 2022, ainsi que le compte administratif du budget annexe « Zones économiques » présenté à l'assemblée,  
Considérant que le contrôle simultané et réciproque des comptes de gestion 2022 avec les comptes administratifs présentés au conseil communautaire permet de constater leur exacte concordance,

**Le conseil communautaire, sur proposition de Monsieur le Vice-Président délégué aux finances et à l'administration, et à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : M AGBESSI Eric - qui a donné pouvoir à M DUBOIS Gérard - ; M BOUCHET Boris - qui a donné pouvoir à Mme NIORT Nathalie - ; M BRAULT Charles ; M DE ABREU Jérôme ; M DEAT Alain ; M DUBOIS Gérard ; Mme NIORT Nathalie ; Mme PIRES-BEAUNE Christine- qui a donné pouvoir à M BRAULT Charles ; M VILLAFRANCA Grégory), décide :**

- D'approuver le compte administratif 2022 du budget annexe « Zones économiques » de Riom Limagne et Volcans ;
- De donner quitus à Monsieur le Président ;
- D'approuver la sincérité des opérations comptables traduites dans les comptes administratifs de l'ensemble des budgets est approuvée.

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***

***Pour extrait conforme.  
A Riom, le 10 mai 2023***

***Le Président***

***Frédéric BONNICHON***



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).*

<b>II – ANNEXES</b>	<b>II</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 60  
 Nombre de membres présents : 46  
 Nombre de suffrages exprimés : 56  
 VOTES :  
 Pour : 47  
 Contre : 0  
 Abstentions : 09

Date de convocation : 4/5/2023

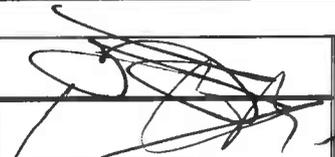
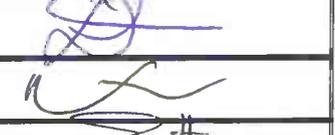
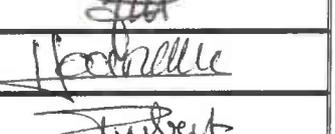
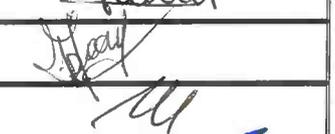
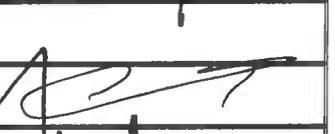
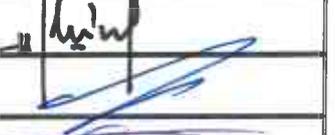
Présenté par Le le Président (1),  
 A Riom, le 4/5/2023  
 Le le Président,

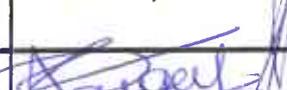
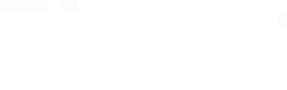
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire  
 A Riom, le 4/5/2023  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),



ABELARD Nathalie		
AGBESSI Eric	pouvoir à G. DUBOIS	
AYRAL Jean-Paul		
BARBECOT Jacques		
BEAURE Nicolas		
BELDA José		
BERTHELEMY Hélène		
BIGAY Bertrand	supplée par U. LOUSTE-SOL	
BOISSET Jean-Pierre	pouvoir à H. BERTHELEMY	
BONNICHON Frédéric	ne prend pas part au vote	
BOUCHET Boris	pouvoir à N. NIORT	
BRAULT Charles		
CACERES Marie		
CARTAILLER Philippe		
CHANSARD Gérard		
CHASSAGNE Eugène		
CHASSAING Pierre		
CHAUVIN Lionel	pouvoir à F. BONNICHON	
DE ABREU Jérôme		
DE MARCHI Véronique		
DEAT Alain		

Accusé de réception en préfecture  
 063-20070753-20230509-DEL202305091603-DE  
 Date de réception préfecture : 16/05/2023

II - ANNEXES		II
ARRETE ET SIGNATURES		D2
DERSIGNY Eric		
DESMARETS Pierre		
DUBOIS Gérard		
DUCHE Dominique		
DUPONT Laurence		
GAILLARD Philippe		
GAUTHIER Patrice		
GRENET Daniel		
GRENET Michèle	pouvoir à D. GRENET	
GRENET Roland		
HEBRARD Jean-Pierre		
HOARAU Catherine		
IMBERT Didier		
JEAN Daniel		
LAFARGE Anne-Catherine		
MAGNET Fabrice		
MAGNOUX André		
MARTINHO Corinne		
MELIS Christian		
MESSEANT Jean-François		
MICHEL Didier	pouvoir à F. MAGNET	
MOURNIAC-GILORMINI Virginie		
NIORT Nathalie		
PANIAGUA Murielle	pouvoir à M. REGNOUX	
PECOUL Pierre		
PERRETON Régine	pouvoir à J. RAYMOND	
PIRES-BEAUNE Christine	pouvoir à C. BRAULT	
PONCE Stéphane		
RAYMOND Vincent		

II – ANNEXES		II
ARRETE ET SIGNATURES		D2
RAYNAUD Jean-Louis		
REGNOUX Marc		
ROUGEYRON Denis		
ROUSSEL Sandrine		
THEVENOT Laurent		
VAUGIEN Evelyne		
VERMOREL Pierrick	puvat à JL RAYNAUD	
VEYLAND Anne	puvat à E. VAUGIEN	80. 
VILLAFRANCA Grégory		
WEINMEISTER Nicolas	puvat à C. HOARAU	

Certifié exécutoire par Le le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.



Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20230509-DEL202305091603-DE  
Date de réception préfecture : 16/05/2023